



**Arrêté du 11 juillet 2016  
modifiant les définitions des  
épreuves de Mathématiques et  
sciences physiques et  
chimiques et Prévention santé  
environnement aux examens  
du brevet d'études  
professionnelles et du**

# certificat d'aptitude professionnelle

- Enseignements - Prévention Santé Environnement - Références nationales -



**Description :**

Mise en oeuvre rentrée 2016 pour les diplômés session 2018.

---

**Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits réservés**

---

## Mise en oeuvre rentrée 2016 pour les diplômés session 2018.

### En BEP :

#### ANNEXE II

##### C. - Prévention-santé-environnement : coefficient 1

###### 1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- ▶ conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- ▶ mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- ▶ proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.(

L'évaluation porte notamment sur :

- ▶ le respect des étapes de la démarche mise en oeuvre ;
- ▶ l'exactitude des connaissances ;
- ▶ la pertinence et le réalisme des solutions proposées.

###### 2. Modalités d'évaluation

###### a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir d'une situation d'évaluation écrite d'une heure, mise en oeuvre en classe de première professionnelle. L'évaluation écrite porte sur les modules de 1 à 7 du programme de PSE du baccalauréat professionnel.

Elle adopte un niveau d'exigence correspondant à un diplôme de niveau V et comporte deux parties.

La première partie, notée sur 10 points, permet d'évaluer par sondage les compétences d'au moins deux modules parmi les modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur) ; elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne accompagnées d'une documentation et comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème. La deuxième partie notée sur 10 points évalue par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques). Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.

###### b) Epreuve ponctuelle (notée sur 20), 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, l'une correspondant à l'évaluation d'au moins deux modules parmi les modules 1 à 5, l'autre correspondant à l'évaluation des modules 6 et 7. Chaque partie, notée sur 10 points, comporte plusieurs questions indépendantes ou liées, sur les modules correspondants.(

Première partie : le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des compétences et des connaissances. A partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème.

Deuxième partie : le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer les connaissances relatives à l'environnement et aux risques. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

**En CAP :**

ANNEXE V

D. - Prévention santé environnement : coefficient 1

1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- ▶ conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- ▶ mobiliser des connaissances scientifiques ;
- ▶ proposer des mesures de prévention adaptées ;
- ▶ agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- ▶ le respect des étapes de la démarche mise en oeuvre ;
- ▶ l'exactitude des connaissances ;
- ▶ la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- ▶ l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte sur les modules 1 à 4 du programme de PSE des référentiels des CAP.

2. Modes d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Les compétences et connaissances de l'enseignement de PSE sont évaluées en deux parties écrites chacune notée sur 10 points :

- ▶ pour les candidats suivant une formation conduisant au CAP, chacune des deux parties correspond à une situation d'évaluation de quarante-cinq minutes. La première de ces deux situations d'évaluation se tient en fin de première année ou en début de deuxième année de formation, et la seconde en fin de deuxième année ;
- ▶ pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel, une seule situation d'évaluation d'une heure et comportant deux parties se déroule en première professionnelle.

Première partie :

Elle permet l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment appliquer une démarche de résolution de problème.

Deuxième partie :

Elle permet l'évaluation par sondage des compétences et connaissances du module 4, environnement professionnel. Elle comporte :

- ▶ une évaluation écrite sur 8 points portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- ▶ une évaluation pratique sur 2 points prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

b) Epreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.(

Première partie :

Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des compétences et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie :

Le sujet comporte lui-même deux parties :

- ▶ l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ; (
- ▶ l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.(En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.(